

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS248

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 9

Supprimer

l'alinéa

22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le plafonnement de la contribution due par les entreprises du médicament.